

plastiques, des couleurs et vernis, de la colle, de l'iode, du gaz d'éclairage.

En 1900, l'industrie électro-chimique n'était encore représentée que par une seule fabrique de tourbe, à Stangfjorden, près de Bergen. Depuis, il s'est créé quelques fabriques de carbure de calcium, mais elles ont beaucoup souffert de la surproduction européenne.

Il existe, en outre, des entreprises importantes pour la préparation des bois et des denrées alimentaires.

Plus de 75 pour cent de la force vive employée provient des chutes d'eau, extraordinairement nombreuses. Jusqu'à ces dernières années, il n'était guère possible à l'industrie d'en faire un large usage, par suite du peu de moyens de communication. Mais les progrès du transport de l'énergie électrique à distance et le développement des chemins de fer vont porter remède à la situation. Au surplus, la houille blanche se trouve à proximité même des villes principales. Dans un rayon de 50 kilomètres autour de Christiania, on dispose d'une force de 140,000 chevaux; dans la même étendue autour du Drammen, on peut capter une force de 150,000 chevaux, et les exemples de richesse d'énergie abondent en bien d'autres points.

Dans la Norvège méridionale, les cours d'eau peuvent être d'un avantage inappréciable pour l'industrie électrique; de même encore, sur la côte Ouest, où, sans qu'ils aient l'importance des rivières du versant oriental, on trouve, par contre, très près de la mer, des hauteurs de chute considérables. A ces avantages s'ajoute le plus souvent celui de la régularisation facile, et enfin, pour les ports, la qualité d'être, pour la plupart, absolument libres de glaces.

La Norvège a un grand réseau d'excellentes routes, dont les principales dépendent, pour les conditions de pente et d'exécution, à toutes les exigences modernes. Le réseau ferré est minime, en proportion de l'étendue du pays; il ne compte que 2,100 kilomètres, groupés en tronçons épars, comprenant beaucoup de lignes à voie étroite. Mais l'on construit actuellement plusieurs grandes lignes, tout en prenant soin de multiplier les petites lignes d'intérêt local.

Nous ne parlerons pas aujourd'hui de l'importance grandissante que prend d'année en année la marine marchande norvégienne.

Pour devenir propriétaire foncier en Norvège ou y établir des fabriques, il faut obtenir l'autorisation spéciale du

Gouvernement, ce qui ne souffre généralement aucune difficulté, ou bien remettre la direction de l'entreprise aux mains de Norvégiens.

La bonne publicité et le gros bon sens sont cousins au premier degré.

LA LOI ABOLISSANT LES TIMBRES DE COMMERCE

La loi interdisant la distribution et la vente des timbres de commerce que le commerce tout entier attendait avec une impatience marquée est actuellement présentée au vote des Chambres. En voici le texte que nous empruntons au "Canada".

Sa Majesté de l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada décrète:

Le Code Criminel 1892 est modifié par l'insertion des articles suivants, immédiatement après l'article 526:

"526 A. — Dans le présent article [A] l'expression timbres de commerce, comprend outre les timbres de commerce communément appelés les récépissés d'espèces, reçus coupons, billets de primes de toute forme ou autres objets destinés à être donnés à l'acheteur de marchandises par le vendeur ou son employé ou agent, et à représenter un escompte sur le prix de la marchandise, ou une prime à l'acheteur et qui sont rachetables soit: —

[i] par toute personne autre que le vendeur, ou

[ii] par le vendeur en espèces ou en marchandises qui ne lui appartiennent pas, ou qui ne lui appartiennent pas exclusivement ou

[iii] par le vendeur ailleurs que dans l'établissement où la marchandise a été achetée, ou qui ne portent pas à leur face, l'indication de leur livraison et de leur valeur marchande, ou ne sont pas rachetables en tout temps;

"[B] l'expression marchandise "signifie toute marchandise ou objet de commerce ou de fabrication;

"[C] les expressions "quiconque", "vendeur", "acheteur", "marchand", "agent" ou "personne" comprennent toute société ou corporation ou corps constitué en corporation;

"2 — Est coupable d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement d'un an et d'une amende de cinq cents piastres au plus, quiconque en personne ou par son employé ou agent, directement, ou indirectement, émet, donne, vend, ou autrement aliène, ou offre d'émettre, donner, vendre ou autrement aliéner des timbres de commerce à un marchand ou à un commerçant en marchandises pour servir dans son commerce;

"3 — Est coupable d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement de six mois et d'une amende de deux cents piastres au plus, tout marchand ou commerçant en marchandises, qui en personne ou par son employé ou son agent, directement ou indirectement donne ou aliène de quelque manière, ou offre de donner ou d'aliéner des timbres de commerce à un client qui achète de lui quelque marchandise ou de son employé, ou agent;

"4 — Est coupable d'une contravention [offense] et passible sur conviction par voie sommaire d'une amende de vingt piastres au plus quiconque en achetant quelque marchandise d'un marchand ou commerçant, directement ou indirectement reçoit, accepte ou prend des timbres de commerce, du vendeur de la marchandise ou de ces employé, ou agent;

"5—526 B Tout officier exécutif d'une corporation ou compagnie coupable d'un acte criminel, aux termes du paragraphe 2 de l'article qui précède immédiatement le présent article, ou d'une contra-

vention aux termes du paragraphe 3 du même article, lequel officier exécutif aide ou pousse à la perpétration de pareille contravention, ou la favorise de ses conseils, ou s'en fait la cause, est coupable d'un acte criminel et en court les peines respectivement portées aux dits paragraphes."

Comme on peut le voir d'après le texte qui précède, le gouvernement n'a pas pris de demi-mesure, il a carrément attaqué le taureau par les cornes. La loi met fin sans rémission à l'exploitation dont le commerce et le public étaient les victimes. Les timbres de commerce ont vécu!

Nous félicitons sincèrement le gouvernement de son action énergique.

Nous insistons de nouveau sur ce fait que, quand les commerçants savent s'unir et s'entendre pour se protéger, ils obtiennent facilement et rapidement la législation nécessaire au redressement de leurs griefs. Il n'est pas de gouvernement qui ne soit d'avance disposé à les défendre contre la ruine ou la rapine. Aux commerçants de demander au gouvernement la protection nécessaire!

L'INDUSTRIE DES AUTOMOBILES

Beaucoup de manufacturiers d'automobiles se sont aperçus qu'ils se sont trompés dans leurs calculs pour leurs plans de l'été 1905 et il en résulte qu'ils reçoivent une avalanche de commandes à une époque où les conditions du commerce devraient permettre à beaucoup de leurs employés de prendre des vacances. La même situation se retrouve dans toutes les industries diverses qui fabriquent les accessoires d'automobiles. C'est un fait très-important à cause de son influence sur l'avenir.

En établissant des plans pour le marché de la saison prochaine, dit le "Iron Age", le manufacturier d'automobiles doit prévoir une demande encore plus forte. Telle est ou moins l'opinion générale. Ceci implique généralement une plus grande capacité de production. Il faudra augmenter l'outillage, non seulement les outils réguliers mais aussi les outils spéciaux que l'on peut se procurer maintenant, afin de diminuer le coût de fabrication et d'augmenter la précision des diverses parties du mécanisme et des engrenages. Peu de personnes, en dehors de celles du métier, peuvent se rendre compte de l'extension qu'a prise maintenant la spécialisation de l'outillage nécessaire à la construction des automobiles. Ces demandes croissantes devraient être un facteur matériel dans le volume des affaires en machines-outils du pays, venant s'ajouter aux forts achats faits par les compagnies d'automobiles pendant les six ou huit derniers mois. Ce sera aussi un important facteur dans de nombreuses autres lignes de la métallurgie, qui produisent les in-